

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 12 février 2018

Le 12 février 2018, à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BOSSON, Maire.

Etaient présents : 13 membres : Alain BOSSON, Emmanuelle LEBEURRE, Anny MARTIN, Philippe ZABE, Monique BOSSON, Emilie BAUD, Laurence DERAME, Hervé HADAMAR, Kristine KASTRATI, Gilles LEMARCHAND, Odile MORIAUD (à partir du point n° 5) Eric OUVRARD, Nicolas TEREINS.

Absents : 6 membres : Eric MICHEL (procuration à Monique BOSSON), Jérôme BROUGNES, Xavier DUPIN (procuration à Emilie BAUD), Axel LEBEURRE (excusée), Raphaële MICHEL (procuration à Alain BOSSON), Patrizia PINNA.

Date de la convocation : 06 février 2018.

Secrétaire de séance : Anny MARTIN.

### APPROBATION DE COMPTE-RENDU

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2017.

### DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Anny MARTIN est désignée Secrétaire de séance.

### REGLEMENT FINANCIER POUR LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES POUR LES ASSEMBLEES GENERALES DES COPROPRIETES

Il est proposé de fixer un tarif de location des salles communales pour l'organisation des assemblées générales des copropriétés de la commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre :**

- **fixe** le tarif de location des salles communales pour l'organisation des assemblées générales des copropriétés de la commune comme suit :
  - Petite salle de la Salle des Fêtes – Salle des Bleuets = 50 €
  - Grande salle de la Salle des Fêtes = 100 €

## OCTROI DE LA GARANTIE A CERTAINS CREANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE POUR L'ANNEE 2018

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **décide** que la Garantie de la commune d'Etrembières est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (*les Bénéficiaires*) :
  - o le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2018 est égal au montant maximal des emprunts que la commune d'Etrembières est autorisée à souscrire pendant l'année 2018, le cas échéant augmenté du montant des crédits du Membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale
  - o la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la commune d'Etrembières pendant l'année 2018 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours
  - o la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale
  - o si la Garantie est appelée, la commune d'Etrembières s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés
  - o le nombre de Garanties octroyées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2018 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale auquel vient s'ajouter les prêts du membre éventuellement cédés à l'Agence France Locale par un tiers prêteur, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement
- **autorise** Monsieur le Maire, pendant l'année 2018, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la commune d'Etrembières, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes
- **autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## BILAN D'ACTIVITES ET POINT SUR LES DELEGATIONS ET COMMISSIONS

Monsieur le Maire indique qu'il a visité le vendredi 26 janvier la prison de Montluc, à Lyon, haut lieu de mémoire de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale, où ont notamment été emprisonnés les frères GRENAT. Il a également visité une exposition aux archives départementales du Rhône.

Au niveau du squat des roms dans le bâtiment d'Annemasse Agglo, il indique qu'il a été décidé de les laisser, car le plan de relogement est en cours, entre les services de l'Etat, d'Annemasse Agglo et de ALFA3A. Plus de 130 personnes seraient concernées sur l'agglomération, d'où de grandes difficultés pour trouver un endroit pouvant les accueillir.

Monsieur OUVRARD s'inquiète des responsabilités en cas de sinistre.

Monsieur le Maire reconnaît que la responsabilité incombe au Président d'Annemasse Agglo, propriétaire du bâtiment, et au Marie de la commune.

Monsieur le Maire annonce que dans le cadre de la révision du schéma d'accueil des gens du voyage, il apparaît que la nouvelle aire d'accueil de Reignier est déjà complète. Par ailleurs, il informe qu'un stationnement illicite a également lieu à côté de la piscine d'Annemasse.

Au niveau des grandes migrations, les groupes doivent normalement s'inscrire en début d'année. Mais, ils n'ont pas à verser d'arrhes. Alors, parfois, certains groupes ne viennent pas, ou d'autres groupes arrivent.

Il précise que dans le cadre de l'étude sur l'habitat modulable, il est prévu une évolution en fonction de l'évolution de la famille.

Dans le cadre du téléphérique du Salève, Monsieur le Maire rappelle que la rénovation des gares est programmée. La gare supérieure est inscrite aux monuments historiques. Le coût des travaux est estimé à 8,5 M€, et il est attendu 4,9 M€ de subventions. 32 cabinets d'architectes se sont portés candidats, et 3 ont été retenus. Le choix du prestataire devrait être le 18 mai 2018, pour des travaux en 2020. Il est précisé que 295.000 passages ont été enregistré en 2017. Il est rappelé la volonté de ne pas en faire un parc d'attraction. Quant à la concession, elle sera renouvelée au 01 janvier 2019.

Au niveau de la place du Pas de l'Echelle, Monsieur le Maire annonce que les personnes qui souhaitaient installer un food-truck ne donnent pas suite à leur projet. Par contre, il existe toujours un projet de création d'un marché. De plus, il est rappelé l'installation d'un camion-pizza au Chef-lieu.

Au sujet de la Poste, Monsieur le Maire constate que le dossier n'aboutit pas, et rappelle que le bureau de poste doit rester ouvert au moins 12 heures par semaine. Pour la création d'un point-relais, il y a eu un désaccord pour l'implantation chez le commerçant. Il est rappelé l'obligation d'avoir l'accord de la commune pour changer le statut.

Monsieur le Maire évoque la baisse des financements attendus dans le cadre du « Grand Genève », mais la tranche I du tram et du CEVA reste financée.

Pour le dossier de la zone de « Borly II », Monsieur le Maire évoque la volonté de la Communauté de Communes des Voirons dans ce dossier, pour que le reste du territoire soit affecté à d'autres sujets. Le projet comportait trois tranches (habitat – activité – agriculture), mais était contesté par des agriculteurs.

Monsieur le Maire indique que la Directrice Générale des Services d'Annemasse Agglo est partie, pour un rapprochement familial. Donc, ceci n'est pas lié à un dysfonctionnement au sein d'Annemasse Agglo, malgré la restructuration des services, qui ne s'est pas faite facilement.

Quant aux nombreux dépôts sauvages effectués à proximité de la contre-allée qui dessert la plate-forme de recyclage des matières inertes, située dans la zone "Bois d'Arve", Monsieur le Maire a adressé un courrier au Conseil Départemental, pour lui indiquer que la commune a dû procéder, le 11 janvier 2018, au nettoyage du tas de détrit. En effet, ceci donnait une image tellement négative de la collectivité qu'il s'est résigné à faire procéder à ce nettoyage. La facture totale, hors mobilisation de la tractopelle avec chauffeur, s'est montée à 2.280 €. Des raisons de sécurité ont également motivé cette décision, puisqu'un matelas usagé, présent sur cette décharge sauvage, a heurté sous l'effet du vent un véhicule circulant à proximité. Aussi, Monsieur le Maire a insisté, face à ces constats, pour que des accords puissent être trouvés entre les carriers, le Conseil Départemental et la commune afin que, parallèlement

aux réflexions menées par Annemasse Agglo dans ce secteur à propos du SCoT, les différents partenaires parviennent à rédiger une convention d'entretien de ces lieux.

Enfin, Monsieur le Maire émet le souhait de rencontrer chaque conseiller municipal, afin de faire le point avec chacun, pour la mi-mandat.

Madame LEBEURRE annonce que dans le cadre de la commission « Sport et Jeunesse », la « Fête du Sport » ne sera pas reconduite, car cela demande trop de préparation, pour peu de public. De plus, elle était organisée en même temps que le « Jeun Genevois ».

Au niveau de la commission « Logements », elle indique que la commune dispose de réservation sur 159 logements sociaux. Elle précise qu'en 2017, 950 demandes de logement ont été reçues, dont 60 avec la commune d'Etrembières comme 1<sup>er</sup> choix. Elle rappelle que 6 logements se sont libérés en 2015, seulement 2 en 2016 et 6 en 2017. Quant aux logements communaux, ils sont au nombre de 13. Ils sont attribués en priorité aux agents de la commune. Donc, celui de Madame CORNIER-ROULET deviendra le « logement d'urgence », et celui de l'ancienne école du Pas de l'Echelle sera attribué au mois de mai à un employé communal.

Elle participe à Annemasse Agglo à la gestion de l'habitat indigne, au projet de la « Maison de l'habitat », aux commissions culture, éducation, jeunesse et sport, mise en réseau des bibliothèque, Michel Butor et cohésion sociale.

Madame MARTIN rappelle qu'elle a en charge l'animation du village, avec ses commissions. Elle regrette qu'en 2014, 14 élus fassent partie des commissions, et qu'en 2018, plus que 6 élus participent aux réunions. Elle souhaite remercier les élus présents dans ses commissions, car l'année 2017 a été très intense, avec de fortes sollicitations. L'année 2018 devrait être moins chargée. Elle cite la manifestation « Foudres du Salève », avec l'association « Antigel », avec 750 personnes qui ont été accueillies, sur 3 sessions, et remercie les carriers pour leur implication.

Pour la commission « Information – Communication », un calendrier sera réalisé avec les manifestations.

Madame MARTIN rappelle la proposition de créer un marché, à côté de l'appentis de la Maison du Parc. Un commerçant est d'accord pour venir, et un deuxième pourrait être également intéressé. Elle précise que le souhait est d'avoir des produits locaux, et que le marché pourrait être le mercredi de 15 h à 20 h.

Dans le cadre du centenaire de la fin de la première guerre mondiale, la cérémonie du 11 novembre devrait être exceptionnelle, avec la participation de la fanfare de Veyrier et d'une chanteuse lyrique. Elle précise qu'en 2014, 6 élus participaient à l'organisation des manifestations, et qu'ils ne sont plus que 3 en 2018.

Elle indique que 2 BIME sont prévus en 2018 : 1 fait en début d'année, rédigé pour la mi-mandat par une journaliste, et 1 au mois de mai. Mais, il est possible de faire des BIME Actu selon les événements et les demandes, sous la forme d'un A3 recto-verso. Quant au site internet, la mise à jour se continue.

La commission « Mémoire et Patrimoine » compte toujours 3 élus en 2018, comme en 2014, et avance bien, en partenariat avec la « Mémoire de Veyrier ». Elle participe à la « Balade découverte », et reste vigilante sur le patrimoine communal.

Au niveau d'Annemasse Agglo, Madame MARTIN participe à la commission « Culture », au réseau des bibliothèques. Elle est également présente à l'office de tourisme et au Syndicat Mixte du Salève.

Pour conclure, elle souhaite remercier les membres de ses commissions.

Monsieur ZABE indique que dans le cadre de la commission « Petite enfance », après plusieurs rebondissements, le choix d'un prestataire pour la création d'une micro-crèche a été effectué le 31 janvier 2018, parmi trois dossiers. Le porteur du projet apparaît sérieux, avec une micro-crèche déjà créée à Saint Julien en Genevois et une deuxième en cours de réalisation. L'ouverture de la micro-crèche, dans un local commercial de Bois Salève, est prévue pour janvier 2019.

Au niveau de la commission « Scolaire », une réflexion sur les rythmes scolaires a été menée, avec un diagnostic auprès des parents d'élèves et des enseignants. Il apparaît que 59 % des gens souhaitent une semaine de 4 jours, ce qui est moins que dans d'autres communes de l'agglomération. 59 % souhaitent également un mode de garde pour le mercredi, ce qui est en accord avec le projet de centre de loisirs mutualisé avec Gaillard. Aussi, il a été émis le souhait de ne pas demander de dérogation en 2018, en attendant une étude de l'éducation nationale et le maintien ou non du fond de soutien du gouvernement.

Monsieur ZABE rappelle que les travaux de création du centre de loisirs mutualisé de Gaillard ont débuté en novembre 2017, pour une ouverture en septembre 2018. Il reste à définir les modalités de fonctionnement et d'organisation avec la commune de Gaillard.

Il est évoqué la mise en place, depuis septembre 2017, de la possibilité de souscrire au prélèvement automatique pour les factures de cantine scolaire. Cela a du succès, et décharge les agents de la Mairie. Au niveau du groupe scolaire, il est indiqué qu'il est prévu un réaménagement de la cour, notamment de refaire les sols. La question des transports scolaires, notamment pour un bus du temps de midi, est toujours à l'étude.

Dans le cadre de la commission « Finances », la préparation du budget pour l'exercice 2018 est en cours. Une réflexion devra également être menée au niveau des taxes locales, notamment dans l'éventualité d'une suppression de la taxe d'habitation et de sa compensation.

Quant à Annemasse Agglo, Monsieur ZABE rappelle qu'il participe à la commission « Finances » et à la CLECT, et à la commission « Immobilier et Patrimoine ».

Madame BAUD s'interroge sur le fait que la question des rythmes scolaires n'a pas été débattue en Conseil Municipal.

Monsieur ZABE indique que ce n'est pas de la compétence du Conseil Municipal, et que beaucoup de paramètres sont à prendre en compte.

Madame BOSSON indique, de la part de Monsieur MICHEL, absent, que pour l'aménagement du bâtiment de l'église, il est nécessaire de respecter les règles d'accessibilité et de sécurité. Pour cela, un diagnostic a été commandé, qui devra également indiquer les préconisations à suivre. Un montant devra donc être prévu dans le budget 2018.

Quant au giratoire au niveau du PN93, il est proposé un aménagement, avec une végétalisation, pour marquer l'entrée de la commune. Il est également suggéré d'installer une œuvre pour « représenter » la commune, d'une hauteur d'environ 5 m, avec le nom de la commune et des fleurs.

Madame BAUD regrette le manque d'informations quant aux travaux, aux déviations...

Madame MORIAUD estime que c'est une bonne idée, mais déplore que rien ne soit fait pour la route du 18 août, qui est le trait d'union entre le Chef-lieu et le Pas de l'Echelle, alors que cette voie se délabre, que les bas-côtés sont en très mauvais état.

Monsieur le Maire rappelle que les bas-côtés de cette route appartiennent au Conseil Départemental et aux riverains. Aussi, la commune ne peut pas intervenir.

Madame DERAME pense cette route est une « zone sinistrée ».

Madame MARTIN demande qu'un dossier « sérieux » soit rédigé et envoyé au Conseil Départemental, pour solliciter un réaménagement de la voirie.

Monsieur le Maire indique que la boue, la poussière proviennent de la contre-allée, des camions qui sortent de la plate-forme.

Madame BOSSON rappelle qu'elle a eu plusieurs entretiens oraux avec les techniciens du Conseil Départemental. Elle précise que la contre-allée est principalement privée et que tant qu'il y aura des camions, notamment devant le café, il y aura des trous. Elle estime que c'est aux gens, propriétaires des terrains, de faire le nécessaire et d'être responsables.

Madame DERAME pense qu'il est nécessaire de faire un collectif, regroupant la commune et les propriétaires, pour présenter le dossier au Conseil Départemental.

Monsieur le Maire dit que cette route est sur-fréquentée, avec une délinquance routière importante.

Madame MARTIN propose de matérialiser les abords de la route.

Au niveau de la commission « Urbanisme », Madame BOSSON indique qu'un permis de construire a été déposé pour finir l'aménagement de Bois Salève, avec des immeubles standard, et non plus de haut standing. Elle précise que peu de permis de construire sont déposés pour de petites maisons.

Quant à la commission « Personnel », peu d'évolution est à signaler, tant au niveau des grades et des échelons que des primes.

Madame BOSSON rappelle qu'elle participe à Annemasse Agglo à la commission « Aménagement – Habitat », qui étudie la révision du SCoT et ses composants (déplacement, zones d'activité...), au pôle métropolitain, au PLH, à l'environnement et à la mobilité. Elle regrette être la seule élue de la commune à assister à ces rencontres, alors que plusieurs élus ont été désignés. Elle suit également les dossiers du SM3A, et représente Annemasse Agglo dans ses comités. Elle assiste aussi à la commission des impôts locaux d'Annemasse Agglo, et au Grand Genève.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **\* Proposition de motion pour le maintien du budget des Agences de l'Eau**

Face à la baisse sans précédent du budget des Agences de l'Eau, il est proposé d'adopter une motion rédigée par l'Association des Maires, Adjoints et Conseillers départementaux de Haute-Savoie.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **approuve** la motion pour le maintien du budget des Agences de l'Eau,
- **apporte** son soutien à l'Association des Maires, Adjoints et Conseillers départementaux de Haute-Savoie pour la défense de ce dossier.

### **\* informations diverses**

- Monsieur le Maire fait le point sur l'éboulement qui a eu lieu au niveau des carrières du Salève. Il n'a pas de retour de la Sous-Préfecture, qui a transmis les éléments à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), qui n'a pas

répondu. Mais, selon les informations des carriers, l'accès est toujours interdit, suite à la zone éboulée. Un rapport devrait être établi, pour définir la suite à donner à ce dossier.

- Il est proposé de fusionner les commissions « Travaux » et « Développement Durable ». **Le Conseil Municipal accepte et valide cette fusion.**

- Suite à la motion demandant le maintien de la Cour d'Appel de Chambéry et du Tribunal de Grande Instance de Thonon-les-Bains, la Mairie a reçu de nombreux courriers de réponse, du Président du Sénat, de parlementaires, indiquant leur volonté de défendre ce dossier.

- Monsieur le Maire indique qu'il accepte, au nom de la commune, le don de la famille CORNIER-ROULET d'une œuvre d'art en céramique, et de son socle, de Mme CORNIER-ROULET, artiste sculpteur-céramiste, disparue récemment et qui habitait dans la Maison du Parc. Il est proposé que cette sculpture soit exposée dans la Salle du Conseil.

- Monsieur le Maire annonce qu'aucune personne de la commune ne s'est portée volontaire pour participer au Conseil de Développement d'Annemasse Agglo. Il propose de communiquer de nouveau sur ce thème, en rappelant que peuvent participer des citoyens, des représentants d'associations ou des entrepreneurs.

- Monsieur le Maire informe que la Mairie a reçu le rapport final socio-historique de l'intercommunalité annemassienne. Il souhaite le mettre à la disposition du public.

**La séance est levée à 20 h 55.**

**La Secrétaire de séance**